

# Contrat financier

Entre

L'Association Enseignement Promotion Agricole de Monteils  
Lycée François Marty  
348 Chemin du Mas de Castanié – 12200 Monteils  
Etablissement privé sous contrat



Représentée par Madame Carine GARDÉS, Chef d'établissement

Et

Madame  Monsieur \_\_\_\_\_

Adresse :

---

Représentant légal de l'élève : \_\_\_\_\_  
Inscrit en classe de : \_\_\_\_\_

Le représentant légal de l'élève, destinataire et payeur des factures, s'engage à régler le montant des frais facturés, par prélèvement mensuel automatique le 10 de chaque mois. Ces frais regroupent la contribution aux familles, la cotisation MSA, les photocopies, les frais d'inscription (uniquement pour la première année), ainsi que les frais liés au régime scolaire de l'élève (demi-pension, internat).

Des frais optionnels (assurance scolaire, transport bus privé du lycée, option) peuvent s'ajouter en fonction de chaque situation.

Le premier prélèvement du 10 octobre sera de :

Pour un externe :	50€
Demi-pensionnaire :	170€
Interne :	280€
ou	
Pour un élève (interne ou DP)	
inscrit en site d'excellence sportive moto	600 €
Pour un élève (interne ou DP)	
inscrit en section sportive moto	400 €
Pour un élève (interne ou DP)	
inscrit en option Equitation	400 €

Les prélèvements suivants seront indiqués sur la facture établie aux vacances de Toussaint.

Pour faire valoir ce que de droit.

A \_\_\_\_\_

le / / / / /

**Signature du Responsable payeur obligatoire**



Signature du Chef  
d'établissement  
**Carine GARDÉS**

NB : Aucun remboursement ne sera effectué en deçà de 3 semaines d'absences et uniquement sur présentation d'un justificatif médical

Voir au verso Mandat de Prélèvement



## Mandat de prélèvement SEPA

En cas de payeurs multiples, merci de remplir un mandat par payeur.

## Joindre le RIB du responsable payeur

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association EPAM (Enseignement et Promotion Agricole de Monteils) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'EPAM sis à Monteils.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

## Référence (réservée à la comptabilité)

## **Vos coordonnées :**

**Nom-Prénom**

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

### **Coordonnées de votre compte :**

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

## Code international d'identification de votre banque - BIC

## **Créancier :**

Nom **EPAM – Enseignement et Promotion Agricole de Monteils**  
Identifiant ICS **FR16ZZZ505286** Emetteur **505286**  
Numéro et nom de la rue **348 Chemin du Mas de Castanié**  
Code Postal **12200**  
Ville **MONTEILS**  
Pays **France**

A le /—/—/—/—/

## **Signature du Responsable payeur obligatoire**

Voir au verso **Contrat financier**

